



## Dure transcription de mariage

Par **karimari**, le **29/09/2009** à **16:21**

Bonjour,

je suis un tunisien et je suis marier avec une française de nationalité pas d'origine sache que je passe par tous les étape de consulat pour que tous soit bien réglé et juste après le mariage je envoyer mon dossier au consulat de France en Tunisie et cette dernière elle a reçut mon dossier le 13 de juillet .en mois de septembre je contacte la consulat je contacte la consulat pour savoir dans quel etap et arrive le traitement de mon dossier ils m'ont informe qu'ils ont envoyer mon dossier a Nantes et que il ne font plus ça et que le bureau a Nantes il s'ouvre le 1 de septembre ça veut dire que mon dossier de 13 juillet jusqu'au 1 septembre personne ne la touche. en contactons Nantes avec une lettre recommande pour savoir des nouvelle sur mon dossier car je besoin d'accélééré mon dossier pour des causes propositionnel et il mon répondu le 26 de septembre et ils m'ont dis qu'ils vont bientôt envoyer le livre de famille a la mairie me jusqu'à maintenant ils ont rien envoyer sachant que la lettre en territoire français ça ne dure pas plus de 2a3jour et quand je regarde le jour qu'ils ont écrit la lettre c'est le 15 et e ça je rien comprit pourquoi ce retard .alors monsieur madame j'aimerais bien que vous m'aide a savoir la délai que le bureau peut le prendre pour qu'il m'envoie le livre de famille a l'endroit ou elle vie ma femme et merci bien de votre aide...